



Entame de procedure de divorce

Par **dikhil**, le **05/12/2008** à **15:47**

Bonjour

Ma femme entame la procedure de divorce. Elle me demande pour cela une photocopie de la carte d'identité et et la carte vitale.

Je ne souhaite en aucun cas qui apparaisse que je soit l'initiateur de la demande de divorce (surtout si ça ne peut se faire à l'amiable), même si je prefere que ça se solde au final par un divorce à l'amiable.

Suis je tenu de lui donner ces photocopies, et si je le fais est ce que cela pourrait être considéré comme un accord au divorce ?

ou n'y a t il aucun risque à le faire

Bien evidemment elle possede tout les biens et nous ne nous entendons pas sur le montant de la compensation ou recompense qu'elle devra me remettre, ni sur le montant de la pension alimentaire si elle garde les enfants.

merci

Par **Cabinet**, le **09/12/2008** à **10:47**

Monsieur,

Je fais suite à votre message.

C'est pourquoi, si vous le souhaitez, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous.

Vous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle, à l'appui des documents que vous possédez, pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.

Cordialement.

Emmanuelle CERF
Avocat au Barreau de Paris
62 rue de Caumartin - 75009 Paris
Tel. 01 46 08 41 93
Mob. 06 16 68 32 70
www.avocat-cerf.com
<http://emmanuelle.cerf.avocats.fr>